## **BURKINA FASO**

DECRET N°2022- PRES-TRANS/PM portant remaniement du Gouvernement

Unité - Progrès - Justice

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 22 nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre;

obre 2022;
ANS du 21 octobre 2022 portant

DECRETE

Article 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

- Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants :
   Colonel Major Kassoum COULIBALY
- Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale : Monsieur Bassolma BAZIE
- 3. Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité :

Colonel Boukaré ZOUNGRANA

- 4. Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabés de l'Extérieur :

  Madame Olivia Ragnaghnewendé ROUAMBA
- 5. Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective : Monsieur Aboubakar NACANABO

 Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux :
 Madame Bibata NEBIE/OUEDRAOGO

- 7. Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques : Monsieur Dénis OUEDRAOGO
- 8. Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques :

Madame Aminata ZERBO/SABANE

- Ministre de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille : Madame Nandy SOME/DIALLO
- 10. Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique : Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU
- 11. Ministre du Développement industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises :

  Monsieur Serge Gnaniodem PODA
- 12. Ministre des Infrastructures et du Désenclavement : Monsieur Adama Luc SORGHO
- 13. Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières : Monsieur Simon-Pierre BOUSSIM
- 14. Ministre de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales :

  Monsieur Joseph André OUEDRAOGO
- 15. Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

  Monsieur Adjima THIOMBIANO
- 16. Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement : Colonel des Eaux et Forêts Augustin KABORE
- 17. Ministre de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat : **Monsieur Mikaïlou SIDIBE**
- 18. Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi : Monsieur Issouf SIRIMA

- 19. Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme : Monsieur Rimtalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO
- 20. Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière : Monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA
- 21. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Chargé de la Sécurité :

  Commissaire de Police MAHAMADOU SANA
- 22. Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur, chargé de la Coopération Régionale :

Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE

23. Ministre Délégué auprès du Ministre De l'Economie, des Finances et de la Prospective, Chargé du Budget :

Madame Fatoumata BAKO/TRAORE

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 09 novembre 2022

\$0

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYELEM de TAMBELA